



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Convocation du :
13.09.2022

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme REGALDI pouvoir à M. TAUBATY
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA
Mme GRESSER pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ
Mme CALONNE pouvoir à M. PETIGNY
Mme BAILLY pouvoir à M. POULET

EXCUSE : M. MEYNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JACQUET Marie-Christine

Rénovation et adaptation des équipements du Stade de l'Ethole

Création de vestiaires notamment féminin, de sanitaires PMR, de tribunes, mise aux normes de l'éclairage du terrain et travaux de sécurisation de la main courante

Demandes de subvention

Dans le cadre du projet global pour le sport, la jeunesse et les loisirs, il a été proposé la rénovation du stade de l'Ethole avec la création de vestiaires notamment féminin, de sanitaires PMR, de tribunes, mise aux normes de l'éclairage du terrain et travaux de sécurisation de la main courante,

Suite à la consultation des entreprises, le coût prévisionnel du projet est estimé à 983 737,76 € H.T. soit 1180 485,31 € T.T.C.

DEPENSES 983 737,76 € H.T.

RECETTES

- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	150 000,00 €
- Conseil Départemental du Jura	167 400,00 €
- DETR	196 747,55 €
- Agence Nationale du Sport	149 903,66 €
- Fonds de concours CCAPS	122 939,00 €
- Ville Arbois	196 747,55 €
Total H.T	983 737,76€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet établi estimant le montant toutes dépenses confondues à 1180 485,31 € T.T.C.

Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR à hauteur de 196 747,55 €.

S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 20 septembre 2022

La Maire,

La Secrétaire de Séance,

Valérie DEPIERRE



Marie-Christine JACQUET